
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 décembre 2019 à 11 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 11 h .

10 - Mot du maire et des élu(e)s

CA19 16 0457

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019, 11 h

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10 - Période de questions des citoyens

CA19 16 0458

Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 60 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1192504058

CA19 16 0459

Autoriser une dépenses supplémentaires de 6 500 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques par la firme WM Québec inc. selon l'entente cadre 1253901 (Résolution CG 18 0062).

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 6 500 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques par la firme WM Québec inc. selon l'entente cadre 1253901;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1195078007

CA19 16 0460

Accorder une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont - Dépense provenant du surplus

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER une subvention de 5 000 \$ à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont pour l'aide au développement commercial de l'artère dans Outremont;

DE DEMANDER une reddition de compte ventilant l'utilisation de la subvention de 5 000 \$ par la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont par mission d'examen;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

VOTE

Votent en faveur: Patreau, Magini, Pollak

Votent contre: Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.03 1197397019

CA19 16 0461

Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2020)*.

L'objet de ce règlement vise à prévoir une taxe spéciale de 0,0475 \$ par 100 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1196695029

CA19 16 0462

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante d'arrondissement Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à remplacer l'article 53 afin de limiter la possibilité de procéder à une expulsion à une seule séance, soit la séance en cours lors de l'infraction menant à l'expulsion.

40.02 1196695035

Levée de la séance

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2020.